

COMITE DIRECTEUR Procès-verbal n°3 Samedi 2 Septembre 2017 - Talence

Le 2 Septembre 2017 à 15 heures, les membres du CODIR présents (suivant la feuille de présence annexée au présent procès-verbal) se sont réunis à la Maison des Sports de TALENCE, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Professionnalisation :

- prise de fonction du salarié - missions prioritaires

2/ Actualités fédérales :

- plan de performance fédéral
- convention de coopération ligue/siège national

3/ Projets 2017/2018

- plan de développement de la ligue
- commissions :
 - *constitution, modalités d'organisation
 - *point d'étape : salon 100% sport
 - *état des lieux/perspectives pour l'ensemble des commissions

4/ Questions diverses

- calendrier des réunions

Retour sur les événements :

Pierre-Alain B. rappelle les dates des prochains événements :

- Vitalsport à Mérignac (2 jours du 9 au 10 Septembre 2017),
- 1 journée sport nature à Hostens : organisation d'une animation escalade avec le club SAGC pour représenter la FFME,
- Le Salon des Sports de Bordeaux (5 jours du 1^{er} au 5 Novembre 2017)

Concernant le Salon des Sports de Bordeaux, il semblerait que l'absence d'une structure artificielle d'escalade lors du salon 2016, ait été regrettée par les organisateurs du salon.

C'est pourquoi il a été retenu qu'il serait intéressant de recenser les SAE mobiles de la Nouvelle-Aquitaine, pouvant être mobilisées sur ce genre d'évènement.

110 Fédérations seront représentées.

Le stand de la FFME est l'un des plus fréquentés : il faudrait environ 9 bénévoles par jour pour assurer la tenue du stand. Pierre-Alain B. enverra un mail à tous les clubs de Gironde pour lancer un appel aux bénévoles.

Convention de partenariat entre le collège Agrippa d'Aubigné (SAINTES), le Comité Départemental, l'ex Comité Régional POITOU-CHARENTE, le club CRACQ Jeunes et la ville de SAINTES :

Jacques R. explique le fonctionnement de cette section sportive au sein du collège. Une subvention annuelle était allouée par l'ex Comité Régional POITOU-CHARENTE pour aider aux frais de fonctionnement (équipements, t-shirts, frais de déplacement, ...). Cette subvention n'a pas été versée par l'ex Comité Régional POITOU-CHARENTE (sans en connaître la raison).

Frédéric C. rappelle que la Ligue Nouvelle Aquitaine s'était engagée à ne pas casser les engagements sur la période de transition, pris par les ex comités régionaux.

Pour 2017 : rétroactivement, on a la possibilité de verser la subvention car les fonds provisionnés à cette fin par l'ancien comité Régional ont été transférés à la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Deux questions se posent :

- Quid pour l'année prochaine (2018) ?
- Quid de la reconduction de la convention pour 4 années supplémentaires ?

Un tour de table est organisé pour l'allocation de la subvention 2018 : ACCORD UNANIME des présents pour terminer la convention et faire le dernier versement.

Il sera toutefois préciser que cela ne vaut pas reconduction de ladite convention.

AXE DE REFLEXION à mener par le CODIR : il faudra travailler sur un plan d'action pour ce type d'initiative (quelle commission ? développement de sections en partenariat avec les collèges ? quels financements ?).

Plan de développement SAE :

A été évoqué lors de cette réunion, le fait qu'il serait important de mettre en place une plaquette de communication autour de l'intérêt du développement des SAE. Plaquette qui serait transposable, pour aider à effectuer un plaidoyer d'une collectivité à une autre. Ce travail pourrait être réalisé par la commission chargée du développement des SAE.

Concernant le travail de recensement des SAE, effectué par Pierre-Alain Bernard, il faudrait être certain que cet état des lieux soit à jour et que les données entrées soient certifiées par les présidents des CT, pour pouvoir permettre la diffusion du document.

Le sondage effectué par Pierre-Alain B. doit être le plus complet possible : il faudrait par exemple bien recenser les SAE disponibles en identifiant celles qui sont praticables/exploitable en l'état de celles qui ne le sont pas.

Le document établi par Pierre-Alain B. doit être transposable dans les autres territoires.

Equipe Technique Régionale (ETR):

Ce matin lors de la réunion du CPCT, a été évoqué l'équipe technique régionale. Il a été décidé que le coordinateur de cette ETR sera de fait le salarié, cela permettant ainsi une relation directe avec le département animation territoriale de la Fédération (Sylvie Viens).

Luc C. a tenu à rappeler que la FFME souhaite que toutes les Ligues soient dotées d'une ETR et que cette ETR doit être un outil au service du développement de la Ligue, permettant de développer la pratique/les activités. Cette ETR ne peut fonctionner que si elle est en lien avec les différentes commissions. De plus, il a souligné le fait que cette ETR pouvait obtenir des crédits spécifiques (ligne supplémentaire) auprès du CNDS.

C'est un outil mis à la disposition des Ligues pour développer toutes les activités proposées statutairement par la Fédération.

Cette Equipe doit regrouper toutes les bonnes volontés, acteurs issus du mouvement sportif (bénévoles mais aussi professionnels, ...) qui ont une compétence reconnue.
L'ETR qui doit fonctionner en lien avec les différentes commissions de la Ligue a un rôle plus opérationnel.

Subventions :

Frédéric C. fait le point sur les subventions. Il présente le tableau récapitulatif des diverses demandes de subventions (Conseil Régional, CNDS). Ont ainsi été perçus par la Ligue, au total 7 000 € (dont 1 000 de ciblés sur un projet particulier) sur les 13 650 € par le Conseil Régional et 22 700 € sur les 24 100 € demandés auprès du CNDS.

Professionnalisation : prise de fonction du salarié - missions prioritaires

Le salarié Fernand RINGOT a pris ses fonctions le 1^{er} Septembre 2017. Ses identifiants mails et téléphoniques seront bientôt envoyés à l'ensemble du CODIR.
Il est rappelé que le salarié n'est pas le secrétaire ni des commissions, ni du CODIR.
Des compétences propres (comme par exemple la formation) lui seront confiées.

Les commissions:

Les réflexions d'aujourd'hui se sont portées essentiellement sur ce que devait être le travail des commissions et sur comment ces commissions devaient être organisées.

Il a donc été retenu que :

- l'objectif des commissions est de donner le sens et l'orientation aux thématiques qui leurs sont confiées, de définir la politique globale de leur secteur.
- les commissions doivent pouvoir identifier rapidement les personnes potentiellement intéressées pour s'investir auprès d'elles, et ainsi définir d'une part des responsables de missions, et d'autre part le calendrier de sa commission.

A ce jour urgence s'agissant des circuits compétitions et de la formation.

Karine H. fait le point sur la **commission Handisport**. Elle va prendre directement contact avec les personnes pour constituer sa commission. Pour cela, elle aurait besoin d'un annuaire des présidents de Comités Territoriaux.

Frédéric C. indique que l'annuaire est prêt et qu'il sera envoyé à l'ensemble du CODIR dans les prochains jours.

Yannick B. fait le point sur la **commission sécurité**. Il précise qu'il ne peut plus être le référent, car pour le moment il n'a pas les moyens de communication pour faire fonctionner la commission.

Pour la mise en place des commissions il est décidé du calendrier suivant :

- Dans un premier temps envoi du tableau des commissions à constituer,
- Dans un second temps identification des responsables de chaque commission,
- Dans un troisième temps constitution des commissions (identification des personnes ressources voulant s'investir et élaboration de la vision de la commission) par chaque responsable de commission pour fin Septembre.

Calendrier :

Les dates suivantes ont été retenues :

- Prochaine réunion du CPCT et l'AG de la LIGUE AQUITAINE : Samedi 3 Février 2018 (toute la journée),
- Compétition régionale de Bloc : weekend du 10 et 11 Février 2018 (salle restant à définir),
- Prochain CODIR : Samedi 25 Novembre 2017 au Siège de la Ligue à partir de 9h30 (matin + déjeuner). La visio conférence via l'outil fédéral AGORA sera mise en place pour ceux qui le souhaiteront.

Questions diverses:

Un vote a été demandé s'agissant de la prise en charge par la Ligue Nouvelle Aquitaine des frais de déplacements des participants aux réunions du CPCT.

Résultats du vote : Contre : 5, Abstention : 1, Pour : 0.

La Ligue ne prendra donc pas en charge les frais mais s'engage à développer l'utilisation de la visio.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 40.

Du tout il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la ligue et par la secrétaire de séance (à savoir la secrétaire de la ligue).

Le Président de la Ligue,
Frédéric CARRINCAZEUX

La secrétaire de séance,
Olivia PUTZEYS